



Déclaration du SPELC Centre Poitou-Charentes à la CCEP réunie le 15 novembre 2016 à Orléans

Le SPELC Centre Poitou-Charentes est le premier syndicat de l'enseignement privé dans la région Centre Val de Loire. Nous avons obtenu près de 43% des voix aux élections professionnelles de 2014. Ceci nous permet d'avoir deux sièges sur les trois prévus dans cette instance.

Nous vous remercions pour l'envoi préalable des documents qui nous avaient défaut lors de la réunion du 14 octobre 2015.

Nous rappelons notre attachement au fonctionnement du paritarisme, au respect de la réglementation, aux droits et aux devoirs qui résultent du contrat d'association avec l'Etat.

Nous demandons attention et vigilance pour que soient dissociés, d'une part de ce qui relève du caractère propre des établissements d'enseignement privés, d'autre part de ce qui relève de la réglementation.

Nous réaffirmons que les moyens mis à disposition de l'enseignement privé par l'Etat doivent être affectés au face à face avec les élèves, et aux dispositions spécifiques prévues par les textes (décharges de direction pour le premier degré, décharges syndicales).

Nous regrettons de ne pas être associés plus étroitement et en amont pour pouvoir donner un avis sur les évolutions de la carte scolaire, les orientations, les fermetures-ouvertures pour l'ensemble des établissements comme nous avons pu le faire par le passé. Nous n'avons aucune connaissance de la dotation des établissements privés de notre académie : heures postes en équivalent temps plein, HSA, IMP, décharges de direction en 1^{er} degré, décharges syndicales, actions spécifiques... Nous souhaiterions qu'une réunion de la commission de concertation se tienne pour étudier ces sujets au mois de février. Une réunion de bilan, après la rentrée, serait utile pour connaître les ajustements.

Nous demandons un contrôle renforcé et accru de l'administration sur l'utilisation des moyens :

Conformité entre l'emploi du temps des maîtres déclaré auprès de l'administration avec l'emploi du temps des maîtres réalisé dans leur établissement,

Horaire officiel respecté pour chaque discipline et refus d'ouvertures de classes supplémentaires à moyen constant au détriment des élèves et des familles.

Les représentants du SPELC à la CCEP

Martine Schulé
Bruno Chesnoy